

CONTEXTE NATIONAL

Depuis les années soixante-dix, le mode de vie des jeunes enfants a évolué sous l'influence des changements dans la société et la famille. En effet, les mères sont de plus en plus nombreuses à exercer une activité, même si l'extension de l'allocation parentale d'éducation a entraîné un net fléchissement du taux d'activité des mères de deux enfants. Par ailleurs, le nombre de familles monoparentales a beaucoup augmenté. Selon l'INSEE, deux familles sur dix sont monoparentales au recensement de 1999. Entre 1990 et 1999, le nombre de familles monoparentales a augmenté de 17 % et le nombre d'enfants qui y vivent de 22 %. Ces évolutions ont entraîné un besoin croissant en termes de capacité d'accueil. Les structures d'accueil collectif permettent de recevoir dans la journée de façon régulière ou occasionnelle des enfants de moins de 6 ans. Elles comprennent les crèches collectives, les haltes-garderies et les jardins d'enfants. À ces structures, s'ajoutent des établissements multi-accueil regroupant en un même lieu plusieurs modes de garde. En outre, l'accueil peut être assuré par les assistantes maternelles à leur domicile. Elles doivent au préalable avoir obtenu un agrément délivré par le président du conseil général. Elles sont employées soit par des particuliers, par une collectivité ou une association (dans le cadre de crèche familiale). Fin 2003, 8 350 établissements d'accueil collectif et 1 170 crèches familiales accueillaient les enfants de moins de 6 ans. La capacité totale des crèches, haltes-garderies et jardins d'enfants s'élève à 242 600 places, et ceci pour les 4,5 millions d'enfants âgés de moins de 6 ans. Le nombre d'assistantes maternelles ne cesse de croître, surtout depuis 1995. En 2001, près de 258 400 assistantes maternelles sont en exercice et on compte 342 300 agréments en cours de validité ⁽¹⁾. Pour aider au financement de ce mode de garde, l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) a été créée en 1990, et majorée deux ans plus tard. Par ailleurs, l'école maternelle occupe une place importante dans l'accueil des jeunes enfants : le taux de scolarisation en 2003-2004 est de 29,4 % à l'âge de 2 ans. Depuis quelques années, ce taux diminue, il s'élevait à 35,6 % à la rentrée scolaire 2000-2001. Le taux de scolarisation à 3 ans avoisine les 100 % en France. Enfin, il faut souligner la diminution régulière du nombre d'enfants admis comme Pupilles de l'État, passé de 7 600 en 1987 à 3 000 en 2000. Ces pupilles sont soit des enfants abandonnés par leurs parents, soit des enfants dont les parents ont été déchus de leurs droits, soit des orphelins, et une partie d'entre eux sont adoptables. Cette évolution a eu des répercussions sur les modalités de l'adoption en France, les enfants concernés venant aujourd'hui en majorité de l'étranger. Ainsi, le nombre de visas délivrés est passé de 2 800 en 1993 à près de 4 000 en 1999.

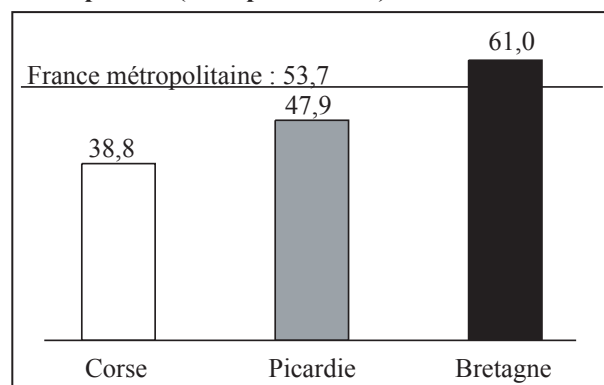
SITUATION EN PICARDIE : FAITS MARQUANTS

- 48 % des enfants âgés de moins de 7 ans ont leurs deux parents actifs (ou le parent isolé les ayant à charge).
- Des capacités d'accueil pour les enfants en âge pré-scolaire inférieures à celles de l'ensemble du territoire, excepté pour les crèches parentales et familiales.
- Des bénéficiaires de l'allocation parent isolé plus nombreux en Picardie qu'en France métropolitaine.
- Un nombre d'enfants concernés par l'ASE supérieur à la moyenne nationale pour un niveau de dépenses inférieur.

● Plus de 70 000 jeunes enfants concernés par les modes d'accueil

Les besoins potentiels en structures d'accueil peuvent être estimés par le nombre d'enfants de 0 à 6 ans dont les deux parents (ou le parent isolé les ayant à charge) exercent une activité professionnelle. Cette estimation n'est que globale puisque les besoins sont différents selon que la famille est mono ou bi-parentale. De plus, le recensement ne fournit l'information que pour les enfants âgés de moins de 7 ans, alors que les structures n'accueillent pas les enfants de 6 ans. En Picardie, 47,9 % des enfants de moins de 7 ans sont dans cette situation en 1999 (contre 58,9 % en 1990), ce qui est inférieur à la moyenne nationale. La baisse de la proportion s'explique en grande partie par l'élargissement en 1994 de l'APE aux familles de deux enfants d'où une diminution du taux d'activité des mères.

Pourcentage d'enfants de moins de 7 ans dont les deux parents (ou le parent isolé) sont actifs en 1999



Source : INSEE RP 99 Sondage 1/4

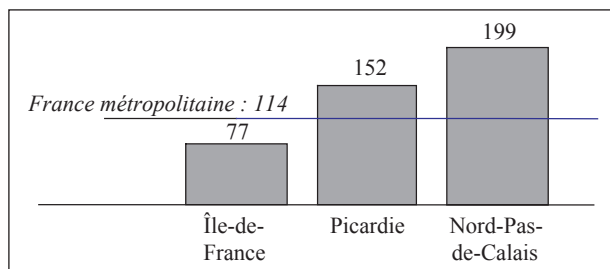
L'allocation parentale d'éducation (APE) a été créée en 1985 pour permettre à l'un des parents de trois enfants dont l'un au moins a moins de trois ans, de suspendre son activité professionnelle ou de l'exercer à temps partiel. Depuis 1994, elle a été étendue aux familles de deux enfants dont l'un au moins a moins de trois ans.

⁽¹⁾ Les assistantes maternelles : une profession en développement, *Études et résultats*, n°232, avril 2003, DREES et L'accueil collectif en crèches familiales des enfants de moins de 6 ans en 2003, *Études et résultats*, n°356, décembre 2004, DREES.

LE MODE DE VIE DE L'ENFANT

Taux d'allocataires de l'API au 01/01/2004

(Nombre de bénéficiaires pour 1 000 familles monoparentales avec enfant(s))



Sources : CNAF - CCMSA, INSEE RP99

Capacité d'accueil des enfants d'âge préscolaire en Picardie au 01/01/2004

	Nombre de places	Nombre de places pour 1 000 enfants ⁽¹⁾		
	Picardie	Picardie	Métropole Hors IDF	Métropole
Crèches collectives	1 497	20,0	40,7	59,7
Crèches parentales	429	5,7	3,0	3,1
Haltes-garderies	1 717	11,4	15,0	15,1
Accueil polyvalent	10	0,1	5,7	4,5
Garderies et jardins d'enfants	45	0,3	1,6	2,0
Crèches familiales ⁽²⁾	1 648	22,0	21,1	26,6

Sources : DREES - Stat. départ. des conseils généraux, INSEE

⁽¹⁾ Les taux sont calculés sur la population des moins de 3 ans pour les crèches collectives, parentales et familiales et sur la population des moins de 6 ans pour les autres modes de garde.

⁽²⁾ Il s'agit du nombre d'enfants inscrits et non du nombre de places

Nombre de places chez les assistantes maternelles au 30/06/2002

	Picardie
Nombre de places	33 548
Nbre pour 1 000 enfants âgés de moins de 6 ans	230,2
Valeur France (au 31/12/2001)	404,5

Sources : Conseils généraux 02, 60 et 80, INSEE

Nombre d'allocataires de l'AFEAMA au 31/12/2002

	Picardie
Nombre d'allocataires	19 468
Nbre pour 1 000 familles avec enfants	67,5
Valeur France (au 31/12/2001)	66,5

Sources : CAF, MSA, INSEE

● Plus de 6 700 bénéficiaires de l'API

L'allocation de parent isolé (API) est versée aux mères ou pères isolés avec enfant(s) à charge, ou aux femmes enceintes isolées, dont les revenus sont inférieurs à un certain plafond. Au 1^{er} janvier 2004, 6 708 familles bénéficiaient de l'API en Picardie. Rapporté au nombre de familles monoparentales au recensement de 1999, cet effectif correspond à un taux d'allocataires de 152 bénéficiaires pour 1 000 familles monoparentales avec enfant(s). Ce taux est supérieur au taux moyen métropolitain (114) et se place 3^e au classement des régions les plus concernées, derrière le Nord - Pas-de-Calais et le Languedoc-Roussillon.

● Des capacités en accueil pré-scolaire inférieures à la moyenne

Au 1^{er} janvier 2004, 1 497 places sont disponibles en crèches collectives pour les enfants âgés de moins de 3 ans en Picardie. La région est sous-équipée pour ce type de structure puisqu'elle présente le taux d'équipement le plus faible de métropole (deux fois plus faible que la moyenne nationale hors Île-de-France). Par contre, concernant les crèches parentales et familiales, la région est plus équipée que l'ensemble du territoire. L'accueil polyvalent, les garderies et jardins d'enfants et les haltes-garderies sont plus développés en France qu'en Picardie.

Les assistantes maternelles peuvent être employées par les crèches familiales ou être indépendantes. Au 30 juin 2002, la Picardie compte plus de 33 500 places chez les assistantes maternelles non permanentes, soit 230 places pour 1 000 enfants âgés de moins de 6 ans. Au 31 décembre 2001, la France métropolitaine disposait de 405 places pour 1 000 enfants âgés de moins de 6 ans.

Au 31 décembre 2002, près de 19 500 allocataires (de la caisse d'allocation familiale et de la mutualité sociale agricole) perçoivent l'AFEAMA, prestation destinée aux personnes employant une assistante maternelle indépendante agréée, pour garder leur enfant âgé de moins de 6 ans.

Enfin, les pouponnières, à caractère sanitaire ou social (selon la nécessité ou non de soins médicaux), accueillent les enfants de moins de trois ans ne pouvant pas être gardés à domicile pour des problèmes sociaux. En 2003, la Picardie compte 99 places en pouponnières à caractère social et une pouponnière à caractère sanitaire offrant 18 places.

Les modes d'accueil collectif

Crèches collectives : établissements pour l'accueil de façon régulière d'enfants de moins de trois ans en journée. Ce sont des crèches de quartier et de personnel ou des crèches à gestion parentale.

Crèches familiales : il s'agit d'un regroupement d'assistantes maternelles agréées, employées d'une municipalité, d'une administration ou d'une association et encadrées par une puéricultrice. Les enfants sont accueillis au domicile des assistantes maternelles.

Haltes-garderies : établissements pour l'accueil discontinu pendant la journée d'enfants de moins de 6 ans.

Jardins d'enfants : structures d'accueil collectif recevant des enfants entre 2 et 6 ans et permettant, en plus de la garde, une pré-scolarisation.

Les assistantes maternelles doivent obtenir un agrément délivré par le conseil général après instruction par le service de protection maternelle infantile (PMI) afin d'être autorisées à garder des enfants. Cet agrément est valable cinq ans.

LE MODE DE VIE DE L'ENFANT

● Des dépenses d'aide sociale à l'enfance inférieures à la moyenne nationale

Les actions d'aide sociale à l'enfance (ASE) relèvent de l'aide sociale des départements. Représentant, depuis la décentralisation, le premier poste des dépenses d'aide sociale des conseils généraux, elles sont constituées de :

- mesures de placement en famille d'accueil ou en établissements type foyer de l'enfance ou pouponnière : administratives (à la demande ou en accord avec les parents, ce sont des accueils provisoires), judiciaires (décidées par le juge des enfants au titre de l'assistance éducative) ou placement direct par le juge ;
- d'actions éducatives en milieu familial à la demande ou en accord avec les parents (action éducative à domicile : AED) ou en milieu ouvert en vertu d'un mandat judiciaire (action éducative en milieu ouvert : AEMO).

En 2002, les trois départements picards ont dépensé près de 147 millions d'euros pour l'aide sociale à l'enfance. La Picardie présente un niveau de dépenses inférieur à la moyenne nationale (288 euros contre 314 euros par habitant âgé de moins de 20 ans). En revanche, les pourcentages d'enfants relevant de l'ASE sont plus élevés en Picardie qu'en France.

Les dépenses par habitant âgé de moins de 20 ans sont en progression (+44 % entre 1993 et 2003 en Picardie comme en France).

● Une scolarisation un peu plus faible que sur l'ensemble du territoire

Pour l'année scolaire 2001-2002, le taux de scolarisation picard s'élève à 32 % pour les enfants âgés de 2 ans. Il est un peu plus faible que le taux moyen national (36 %). Trois ans plus tôt, la Picardie enregistrait un taux de 35 %.

● 107 pupilles de l'État en Picardie

Les pupilles de l'État sont des enfants abandonnés par leurs parents ou dont les parents ont été déchus de leurs droits ou des enfants orphelins. En Picardie, ils sont au nombre de 107 en 2000, soit 0,21 pour 1 000 jeunes âgés de moins de 20 ans. Cette proportion est équivalente à la moyenne nationale.

Les pupilles peuvent ne pas bénéficier d'un projet d'adoption en raison de leur santé, d'un handicap, d'une bonne insertion dans la famille d'accueil, de leur âge ou de l'existence d'une fratrie.

Bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance (ASE) au 31/12/2003 et dépenses brutes d'ASE en 2002

	Nb	Taux ⁽¹⁾	
	Picardie	Picardie	France
Enfants accueillis à l'ASE	5 190	10,2	9,0
enfants confiés à l'ASE	4 429	8,7	7,5
placements directs par un juge	761	1,5	1,5
Actions éducatives			
AED ⁽²⁾	921	3,2	2,3
AEMO	3 529	6,9	6,3
Dépenses d'ASE (euros)	146 633 195	288	314

Sources : DREES (Enquête sociale), INSEE

⁽¹⁾ Taux de bénéficiaires pour 1 000 habitants âgés de moins de 20 ans et dépenses en euros par habitant âgé de moins de 20 ans

⁽²⁾ Données de l'Oise non disponibles pour l'AED

Taux de scolarisation des enfants de 2 ans en maternelle

	Picardie	France
2001-2002	32%	36%
1998-1999	35%	35%

Sources : inspections académiques 02, 60 et 80, INSEE

Nombre de pupilles de l'État et d'enfants placés en vue d'adoption

	1995		2000	
	Picardie	Métropole	Picardie	Métropole
Pupilles de l'État	116	3 390	107	2 997
pour 1 000 pers. < 20 ans	0,22	0,22	0,21	0,20
Dont placés en vue d'adoption	47	1 291	Nd	Nd
pour 1 000 pers. < 20 ans	0,09	0,09		

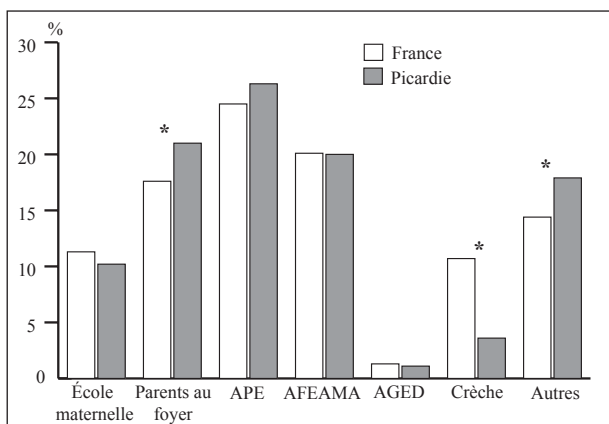
Sources : DREES, INSEE

LE MODE DE VIE DE L'ENFANT

Menée en 2002-2003 par l'ORS, l'étude « mode de garde de la petite enfance et activité professionnelle des femmes en Picardie », est une synthèse de plusieurs recueils d'information (recensement, entretiens semi-directifs et enquête par questionnaire) portant sur les différents modes de garde, la scolarisation des très jeunes enfants et l'activité professionnelle des mères.

La confrontation des données obtenues grâce à l'enquête réalisée auprès des femmes et des données transmises par les CAF et l'Éducation nationale à celles du rapport réalisé par Frédérique Leprince pour le Haut conseil à la population et

Répartition des enfants** de moins de 3 ans



Source : «Accueil des jeunes enfants en France», ORS Picardie

* Différence significative au seuil de 5 %

** Certains enfants sont gardés de façon multiple, tant dans une même journée qu'au cours de la semaine. Pour des raisons d'harmonisation avec la définition retenue au niveau national, ont été privilégiés l'utilisation d'établissements collectifs et le fait de disposer d'une allocation.

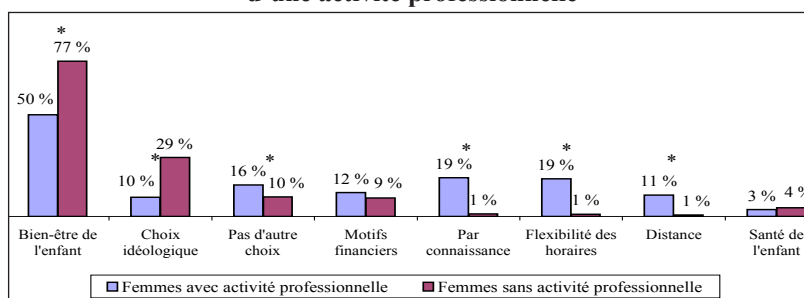
à la famille permet de mieux cerner les différences concernant le mode de garde de la petite enfance en Picardie par rapport au niveau national. En 2002, la Picardie compte 75 400 enfants** âgés de moins de 3 ans. Les estimations portent à 7 700 le nombre d'enfants fréquentant l'école maternelle et à 2 700 le nombre d'enfants fréquentant une crèche. Près de 15 800 enfants sont gardés par l'un des parents qui est au foyer et 19 800 par l'un des parents dans le cadre de l'aide parentale d'éducation (APE). Enfin, 15 000 enfants le sont par une assistante maternelle avec l'aide aux familles pour l'emploi d'une assistante maternelle (AFEAMA), 800 à domicile dans le cadre de l'allocation de garde d'enfants à domicile (AGED) et 13 500 d'une façon « autre » (dont 6 000 par la famille autre que les parents, à l'extérieur ou à l'intérieur du domicile). Trois différences avec le niveau national sont significatives : pour les parents au foyer, les crèches et les autres modes de garde. Ainsi, le mode de garde en crèche est moins représenté en Picardie qu'en France alors que la modalité « les parents au foyer » qui gardent leurs enfants sont plus nombreux en Picardie que dans l'ensemble du pays.

● Principale motivation dans le choix du mode de garde : le bien-être de l'enfant

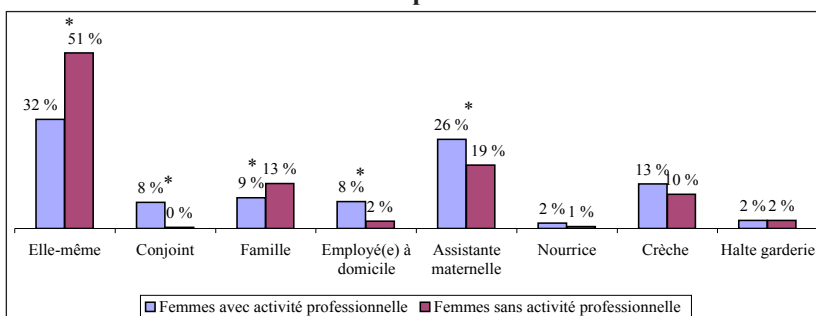
Près de neuf mères sur dix ont consulté l'avis du conjoint pour choisir le mode de garde. Les autres ont essentiellement décidé seules, les femmes ayant laissé leur conjoint prendre la décision sont en effet très minoritaires (0,2 %). Le bien-être de l'enfant est la raison la plus citée (64 %) parmi les motivations dans le choix du mode de garde. Ensuite, le choix idéologique a été cité par une femme sur cinq et la modalité « pas d'autre choix » par 12 % des femmes. Les réponses fluctuent cependant selon l'activité professionnelle des femmes. Les femmes avec activité professionnelle sont moins nombreuses à avoir fait leur choix pour le bien-être de l'enfant (50 % versus 77 %). Le manque de choix est plus cité par les femmes actives, tout comme les critères de distance et de flexibilité des horaires.

Globalement, 42 % des femmes pensent qu'elles représentent le mode de garde idéal. L'assistante maternelle est citée par 22 % des femmes, la famille par près de 15 % et la crèche par 12 % des femmes. Le graphique ci-contre présente les résultats selon l'activité ou non des femmes.

Décision du mode de garde en fonction de l'exercice ou non d'une activité professionnelle



Mode de garde idéal en fonction de l'exercice ou non d'une activité professionnelle



Source : «Accueil des jeunes enfants en France», ORS Picardie

* Différence significative au seuil de 5 %